Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_06-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-006

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 9 Février 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 3 Février 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Isabelle BATAILLER, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN, M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN, Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, Mme Annaik PERSON, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etait représenté : M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 25 Représenté : 1 Absents : 3 Votants : 26

CONVENTION DE SERVITUDE SUR UN TERRAIN COMMUNAL POUR LA CRÉATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT EAUX USÉES ET CRÉATION D'UNE BÂCHE DE STOCKAGE A CRUCKIN

Convention de servitude de passage de canalisations publiques et d'ouvrages d'assainissement collectif sur une partie du terrain communal AN 70 pour Guingamp-Paimpol Agglomération
Rapporteur : M. Gouault.

La commune de Paimpol est propriétaire d'un terrain situé rue de Cruckin, cadastré section AZ n°70 qui sert actuellement de camping municipal.

L'agglomération Guingamp–Paimpol a sollicité la commune afin de disposer d'une servitude à titre gratuit sur une partie de ce terrain pour la création d'un poste de refoulement d'eaux usées ainsi que la réalisation d'une bâche de stockage, destinées à

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_06-DE

limiter les débordements du poste de Cruckin et à sécuriser le fonctionnement du réseau d'assainissement. Soit une bande de 7 mètres de large sur une longueur de 50 mètres dans la partie basse du camping situé à proximité du chemin de randonnée de l'abbaye de Beauport.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet d'intérêt général, visant à améliorer la gestion des eaux usées et à prévenir les risques de pollution et de nuisances pour les riverains.

Vu l'avis favorable de la commission Ecologie, cadre de vie, logement et urbanisme,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude sur une partie du terrain communal AN 70,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec Guingamp-Paimpol agglomération ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération,

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 12/02/2026

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)